

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2011

DCM N° 11-10-02

Objet : Agenda 21, pour un avenir durable et solidaire.

Rapporteur : M. DARBOIS, Adjoint au Maire

Les communes représentent l'échelon de proximité par excellence et jouent, à ce titre, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des attentes des habitants en faveur d'un développement durable du territoire.

La Ville de Metz entend remplir pleinement ce rôle et souhaite renforcer son exemplarité dans ce domaine mais également la lisibilité et la cohérence de son action à travers l'élaboration de son nouvel Agenda 21.

En 2009, la Ville de Metz a signé la Convention des Maires européens et s'est fixée comme objectif de réduire de plus de 20% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.

En 2010, un diagnostic territorial et un bilan carbone à l'échelle du territoire communal ont été réalisés pour permettre d'identifier de nouvelles pistes de travail en faveur d'un développement durable.

Une méthode d'élaboration du second Agenda 21 a été validée et c'est sur ces nouvelles bases que s'est déroulée en 2011 une importante phase de concertation préalable à l'élaboration de l'Agenda 21 et de l'un de ses volets majeurs le Plan Climat. Cette concertation a été menée en lien avec Metz Métropole pour ce qui concerne les domaines de compétences partagés entre la Ville et l'agglomération.

Plus d'une quarantaine de partenaires (collectivités locales, institutionnels, associations, entreprises, université, etc.) mais également les comités de quartiers de notre ville, les habitants et les services municipaux ont pris part à des ateliers thématiques.

Ces ateliers thématiques ont abouti à déterminer nos enjeux majeurs et les pistes d'actions pour Metz en faveur d'un développement durable et solidaire.

A partir de cet important travail, le nouvel Agenda 21 de la Ville de Metz a été établi et prend la forme d'un document cadre.

Il met en avant trois orientations stratégiques fortes pour les années à venir, à savoir :

1. l'exemplarité de la collectivité,
2. la préservation de l'environnement et des ressources pour les générations futures,
3. le développement d'une Ville harmonieuse dans laquelle il fait bon vivre ensemble,

qui répondent aux cinq finalités du développement durable définies dans le cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.

Ces trois orientations stratégiques se déclinent en une cinquantaine d'actions, non exclusives, et de compétence municipale, dont les principales caractéristiques sont :

- leur prise en compte des attentes des acteurs du territoire,
- leur aspect transversal quant aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux,
- leur interdépendance et leur cohérence,
- leur caractère pédagogique à visée incitative favorisant le changement des pratiques individuelles et collectives,
- leur faisabilité technique et financière,
- leur prise en compte de la solidarité intergénérationnelle.

Plusieurs actions importantes pour l'avenir de notre ville, en cours de réalisation, telles que le Mettis, la construction d'une centrale de production d'énergie à biomasse, le développement d'un réseau cyclable, etc. s'inscrivent déjà pleinement dans ce programme.

Cet Agenda 21 matérialise le projet de territoire durable de la Ville de Metz au regard des finalités du développement durable. Il fixe également des objectifs à atteindre et prévoit un dispositif d'évaluation annuel pour permettre d'analyser les résultats et les progrès qui seront réalisés dans la perspective d'une amélioration continue de notre territoire en faveur d'un développement équilibré, responsable et solidaire.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux

VU la délibération du 28 mai 2009 relative à l'engagement de la Ville de Metz dans la lutte contre le réchauffement climatique

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Metz de poursuivre son engagement en faveur d'un développement durable et solidaire et sa volonté de générer une véritable dynamique sur son territoire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'adopter le second agenda 21 de la Ville de Metz
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre ce programme d'actions
- De solliciter la reconnaissance nationale de l'agenda 21 auprès du Ministère du Développement Durable
- De solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre pour sa mise en œuvre
- De prévoir une évaluation annuelle et partagée de ce programme d'actions

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

René DARBOIS
Adjoint au Maire

Service à l'origine de la DCM : Mission développement durable et solidaire

Commissions : Environnement et Cadre de Vie

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 45 Absents : 10 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTE A L'UNANIMITE